

Loi sur la protection de la langue inuite
L.C.Nun., ch. I-140
Avis en application du paragraphe 65(2) de la *Loi sur la législation*

Les changements dans le tableau suivant ont été apportés lors de la codification du 1^{er} juillet 2021 de la *Loi sur la protection de la langue inuite* :

Disposition	Texte remplacé	Libellé de remplacement
La version anglaise de l'article 9	« pre-school »	« preschool »
La version anglaise de l'alinéa 16(2)e)	« administer in accordance with applicable law, an award program, to recognize »	« administer, in accordance with applicable law, an award program to recognize »
La version française de l'alinéa 16(3)a)	« relativement à la langue inuit »	« relatifs à la langue inuite »
La version anglaise de l'alinéa 17(2)a)	« Inuit Uqasinginnik » « Inuit Uqasinginnik »	« Inuit Uqausinginnik » « Inuit Uqausinginnik »
La version anglaise de l'alinéa 20(2)d)	« Inuit Uqausingiimik »	« Inuit Uqausinginnik »
La version anglaise de l'alinéa 24(2)f)	« distribution or access, »	« distribution or access »
La version française de l'alinéa 24(2)f)	« à des médias en langue inuit, »	« à des médias en langue inuite »
La version anglaise de l'alinéa 37(2)a)	« Language »	« Languages »
La version anglaise de l'alinéa 39(1)a)	« Language »	« Languages »
La version française de la note marginale et de la table des matières du paragraphe 44.1(1)	« Assemblé législative »	« Assemblée législative »
La version française de l'alinéa 44(1)g.1)	« prévu »	« prévus »

- Dans la version française, les formes grammaticales du mot « inuit » ont été modifiées pour refléter le nombre, le genre et l'accord entre les noms et les adjectifs.

Mise en garde : la codification du 1^{er} juillet 2021 de la *Loi sur la protection de la langue inuite* est basée sur des codifications non officielles antérieures. La Division des affaires législatives a tenu un registre de tous les changements apportés aux codifications non officielles au fil du temps, et tous les changements enregistrés sont reflétés dans le tableau ci-dessus. Cependant, il n'est pas possible de vérifier que chaque changement dans la codification non officielle existante a été dûment enregistré.